

Image not found or type unknown



Pension alimentaire et alternance

Par **Nougatine 62**, le **22/08/2025** à **18:53**

Bonjour.

Mon fils sera l'année prochaine en alternance ingénieur, soit un revenu d'environ 1000 € par mois. Mon ex-conjoint me réclame une pension de type garde classique pour le moment où il sera chez lui. (c'est-à-dire 5 semaines en alternance avec 4 semaines en entreprise)

Sans vouloir la supprimer totalement, suis-je en droit de demander un ajustement à la baisse de ma pension actuelle ?

Par **Yapasdequoi**, le **22/08/2025** à **22:34**

Bonjour,

La pension fixée par jugement ne peut être modifiée que par le JAF.